

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.

- Additional comments /
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire
- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.

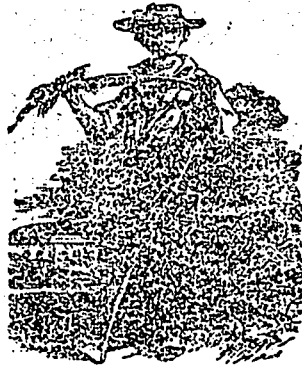
GAZETTE DES CAMPAGNES

JOURNAL DU CULTIVATEUR ET DU COLON PARAISANT TOUS LES JEUDIS

Rédacteur-Propriétaire :

FIRMIN H. PROULX.

L'abonnement peut dater du 1^{er} de chaque mois, ou commencer avec le 1^{er} numéro de l'année. On ne s'abonne pas moins que pour un an. *L'avis de discontinuation* doit être donné par écrit, au Bureau du soussigné, UN MOIS avant l'expiration de l'année d'abonnement, et les arrérages alors devront avoir été payés; si non, l'abonnement sera censé continuer, malgré même le refus de la Gazette au Bureau de Poste. Tout ce qui concerne la rédaction et l'administration de ce journal doit être adressé à FIRMIN H. PROULX, Rédacteur-Propriétaire.



ANNONCES :

Première insertion.....10 centins par ligne
Deuxième insertion, etc.... 3 centins par ligne

Pour annonces à long terme, conditions libérales.

Ceux qui désirent s'adresser tout particulièrement aux cultivateurs pour la vente de terres, instruments d'agriculture, etc., etc., trouveront avantageux d'annoncer dans ce journal.

MM. J. B. Rolland & Fils, libraires à Montréal
M. J. A. Langlais, libraire à St-Roch de Québec ont bien voulu se charger de l'agouce de la "Gazette des Campagnes."

ABONNEMENT : }
\$1 PAR AN }

Si la guerre est la dernière raison des peuples, l'agriculture doit en être la première.
Emparons-nous du sol, si nous voulons conserver notre nationalité.

ABONNEMENT }
\$1 PAR AN }

SOMMAIRE.

Recus de la Semaine : Le doigt de Dieu est là.—Les orphelins agricoles.—Election des officiers du Cercle catholique de Québec.—Fête anniversaire de M. le supérieur du Collège de Ste Anne; Seconde séance solennelle de l'Académie Saint Thomas d'Aquin.—Noms des élèves du Cours Classique au Collège de Ste Anne, qui ont inscrit des devoirs au "Cahier d'honneur."—Noms des élèves qui ont été promus au grade d'aspirant ou académicien de l'Académie St Thomas d'Aquin;—Liste des membres actuels de cette société.—Discours sur "les mathématiques," par M. Edouard Richard, académicien.—Drame, chant et musique.

Causerie Agricole : Economie rurale.—Du capital en agriculture (Suite).—Bétail indispensable en agriculture.—Animaux de traits et animaux de rente.—Instruments nécessaires aux travaux d'une ferme.

Sujets divers : Service salarié, conséquences de l'état social; direction agricole; le devoir des maîtres à l'égard des serviteurs de la ferme.—Une exposition de produits agricoles, etc., au Nouveau-Brunswick.—Quantité de fumier qu'il faut employer pour engraisser la terre.—Soins des abeilles dans le cours de l'été.

Choses et autres : Rareté du mouton sur les marchés Anglais.—Gare aux billets de "La Banque de l'Isle du Prince-Edouard," en faillite depuis deux ans.

Recettes : Remède contre le rhume.—Teinture de roses.

Noëes d'or de M. le Grand Vicaire Cha. Bd. Poiré, curé de Ste Anne de la Pocatière.—On pourra se procurer le compte-rendu de cette magnifique fête, formant un volume de 112 pages in-8vo, avec portrait de M. le Curé, au Bureau de la Gazette des Campagnes.—Prix du volume : 30 cts., franc de port.

REVUE DE LA SEMAINE

Le doigt de Dieu.—L'Union franco comtoise du 12 mai raconte ce qui suit :

"La scène se passe dans une petite commune de l'arrondissement de Beaume (France) Le second jour des Rogations, la procession d'usage devant visiter cette petite commune, les personnes pieuses qui avaient l'habitude de se charger de ce soin ne purent décorer une des croix du village situé à quelque distance de la demeure d'un de ces paysans stupides qui posent pour les ennemis de Dieu, de la religion, de ses cérémonies et de ses emblèmes.

"Cette croix avait été malicieusement ensevelie par lui sous des obstacles qui en rendaient l'accès impossible. Elle ne put recouvrir sa toilette des jours de Rogations; mais M. le curé n'en persista pas moins à la bénir de loin, au grand mécontentement du malavisé, qui avait cru empêcher de répandre ses bénédictions dans le voisinage de sa maison.

"Deux heures après cette scène pénible, toute la population, terrifiée se portait au tournant d'un chemin d'accès du village.

"Là, au pied d'une croix encore parée, gisait inanimé un jeune homme de vingt trois ans, tenant encore dans ses bras crispés un enfant de cinq ans, au milieu des débris d'une voiture.

"Ce jeune homme n'était autre que l'auteur du scandale public donné quelques heures avant.

"Aussitôt après sa prouesse du matin, il était sorti du village, monté sur une voiture de cultivateur attelé d'un cheval fringant. Il avait pris avec lui son petit garçon âgé de cinq ans.

"A son retour, le cheval s'emporta dans une descente rapide, sans que son maître pût le maîtriser ni descendre.

"Arrivée à un tournant très dangereux où se trouve une autre croix, la voiture désarticulée vola en éclats.

"Le malheureux qui la montait, et qui serrait instinctivement son enfant contre sa poitrine, fut jeté si

violomment au pied de la croix que la mort fut presque instantanée.

“ L'enfant, qui représentait si bien l'innocence dans ce drame de l'expiation, fut épargné et ne reçut aucune blessure.

“ Tout commentaire ne pourrait qu'affaiblir la terrible leçon qui se dégage de cet événement, proclamé de suite *une punition de Dieu* par les plus aveugles et les plus incrédules.”

Le doigt de Dieu était là !

Les orphelinats agricoles.—Comme nos lecteurs le savent déjà, M. l'abbé V. Rousselot, du Séminaire de St Sulpice et curé de St Jacques de Montréal, a acheté 2,000 acres de terre près de St Jérôme, comté de Terrebonne, dans le but d'y établir un orphelinat agricole. Voici ce qu'en écrit l'*Evening Telegram*, journal publié à New-York :

“ Monsieur l'abbé Rousselot, de Montréal, s'est mis à la tête d'un projet très important, qui, s'il est mis à exécution d'après un bon système, produira les meilleurs résultats. M. l'abbé Rousselot a acheté, près de Saint-Jérôme, deux mille acres de terres dans le but d'instruire les orphelins dans l'art de l'agriculture. Pourquoi ne suivrait-on pas cet exemple aux États Unis ? L'avenir de la république dépend de ses enfants. On doit les former et leur donner une instruction solide. La douceur joue un grand rôle dans l'éducation des enfants. Une sévérité exagérée en fait des sujets timides et dissimulés. Un vieux chef indien a dit : “ qu'un enfant que l'on fouettait devenait un homme lâche, ” et il a raison. Ayons des fermes pour instruire nos orphelins afin d'en faire des hommes courageux pour suffire à leur subsistance. Il y a une célèbre institution de ce genre à Metray en France. Nous devrions cependant essayer de surpasser la France. Ici, nous respirons l'air de la véritable liberté, et nous devons élever nos orphelins dans cette atmosphère. Une ferme-modèle de ce genre serait un exemple pour le monde entier et contribuerait à diminuer le nombre des criminels dans nos grandes villes. Prenez soin des enfants, et ceux-ci veilleront plus tard à la protection du pays.”

Cercle catholique de Québec.—Les élections des officiers du Cercle catholique ont eu lieu le 1er juin. Elles ont donné le résultat suivant :

Président : le chevalier Vincelette ;
Vice-Président : Son Honneur le Recorder Déry ;
Secrétaire archiviste : M. le Dr Boulet ;
Asst. secrétaire archiviste : M. A. C. Guilbault ;
Secrétaire correspondant : M. le Dr Samsor ;
Asst. secrétaire correspondant : M. Thomas Chapais ;
Trésorier : M. J. A. Langlais ;
Asst. trésorier : M. Alex. Rhéaume ;
Bibliothécaire : M. F. M. Lachaine ;
Asst. bibliothécaire : M. L. T. Desautel.

Fête anniversaire de M. le Supérieur du Collège de Ste Anne ; Seconde séance solennelle de l'Académie Saint Thomas d'Aquin.—Mercredi, le 6 juin courant, les élèves du Collège de Ste Anne étaient appelés à fêter l'anniversaire de leur vénéré Supérieur, le Rév. M. Chs Trudel qui se dévoue avec tant de zèle à leur éducation religieuse et scientifique. Cette fête était plus qu'une fête de famille, car on y couvrait les amis de l'éducation et les parents des élèves, Comme toujours

plusieurs membres du clergé s'étaient rendus au Collège pour être témoins de la manifestation qui allait avoir lieu, et applaudir aux succès des élèves dont le travail avait mérité d'être couronné par l'inscription aux différents grades de l'Académie St Thomas d'Aquin qui ne se gagnent que par des études sérieuses et constantes.

A sept heures et demie, la fanfare du Collège annonçait l'ouverture de la Séance par la marche “ *Il Puritani* ” de Donizetti, en même temps que M. le Supérieur faisait son entrée dans la salle, suivi de plusieurs prêtres étrangers.

M. Joseph Levasseur, Président de l'Académie St Thomas d'Aquin, fit l'ouverture de la Séance par un discours dans lequel il sut faire l'éloge de la philosophie chrétienne dont le patron de l'Académie est le plus haut représentant. Il fit voir que les jeunes académiciens avaient entendu la voix de Notre Saint Père Léon XIII qui appelle la jeunesse aux sources si pures de la littérature et de la philosophie chrétienne.

M. Levasseur fut écouté avec le plus grand intérêt et vivement applaudi. Après l'avoir entendu, il nous était facile de le croire, lorsqu'il nous dit que les membres de l'Académie qu'il préside ont dignement suivi les traces de leurs devanciers. En effet, ils se sont montrés en tout dignes d'offrir à leur vénéré Supérieur un bouquet de fleurs précieuses, enrichi de nombreux fruits dignes d'être cueillis par des cours généreux qui ne se laissent pas vaincre par les difficultés à surmonter, dans le but d'acquérir la véritable science qui plus tard en fera des hommes utiles à la religion et à leur pays par la foi et les principes.

M. Narcisse Dégagné, Secrétaire, lut ensuite le rapport des travaux accomplis par chacun des élèves qui ont mérité d'être inscrits au “ Cahier d'honneur.”

Malgré la longueur de ce rapport, nous croyons que nos lecteurs ne nous en voudront pas de le publier en entier. C'est un véritable bouquet digne d'être présenté à leur dévoué supérieur ; et il est arrangé avec tant d'art, que nous craindrions d'en enlever la plus humble de ses fleurs et le moins succulent de ses fruits.

Voici ce rapport qui par lui-même fait l'éloge de nos jeunes académiciens, sans que nous ayons rien à y ajouter :

M. le Président,

Reposons-nous un instant à l'ombre des lauriers que nous avons cueillis. Après six mois passés en compagnie de ces immortels défunts qu'on a appelé Thomas d'Aquin, Newton, Bouche-d'or, Cicéron et Bossuet, nous sommes heureux de venir vous rendre compte de l'impression qu'ils nous ont laissée, de l'estime qu'ils nous ont inspirée, et des progrès philosophiques, scientifiques et littéraires dont nous leurs sommes redevables.

Nous avons parcouru sous leur égide le jardin de la science, et nous avons moissonné après eux. Nul n'ignore que dans ce jardin, comme dans tout autre, les plus belles fleurs recouvrent les plus cruelles épines. Néanmoins personne d'entre nous n'a redouté cet obstacle. Enivrés des arômes de la poésie et de l'éloquence, nous avons tous cueilli, suivant nos moyens et nos goûts. Les uns se sont contentés d'humbles fleurs ; d'autres apportent de riches bouquets et des corbeilles de fruits. Tous ont voulu fournir leur contingent d'enrichissement à notre “ Cahier d'honneur.”

Mais il nous tarde de déposer aux pieds de notre vénéré Supérieur, en ce beau jour de sa fête, le produit de nos promesses de chaque jour.

A la tête du cortège se présentent *Messieurs les Physiciens*. Ce sont nos aînés, et à titre d'aînés ils ont eu nous donner

l'exemple. Ils n'ont pas voulu quitter notre belle société, sans lui laisser un dernier rayon de gloire. C'est le front ceint de leurs plus belles couronnes, qu'ils ont voulu prendre part à la dernière séance de leurs études collégiales. Grâce à leur talent et à leur habileté, la terre, les astres, les plantes n'ont plus de secrets pour eux. C'est avec un légitime orgueil qu'ils étaient d'abord dans notre "Cahier d'honneur" cinq compositions en physique, sept en chimie et deux en histoire naturelle.

De ces compositions, une en physique, quatre en chimie et une en histoire naturelle sont dues à la plume toujours brillante de M. Joseph Lavasseur; une en physique et une en chimie parlent en faveur de M. Louis Bacon ainsi que M. Lucien Gauvreau; une en chimie et une en histoire naturelle sont signées de la main de M. George Têtu, et une en physique est due à M. Eugène Hudon.

Là ne se bornent pas les triomphes de ces vaillants champions. Ils ont trouvé assez d'attraits dans la science de St Thomas d'Aquin pour inscrire au "Cahier d'honneur" huit thèses philosophiques déve'oppées avec le plus rare bonheur. M. Joseph Lavasseur en a inscrit une; M. Louis Bacon, trois; trois autres se terminent par la signature de M. George Têtu, et une par celle de M. Joseph Dumais.

En tout vingt et une compositions. Cela couronne dignement un cours brillamment rempli.

Messieurs les Philosophes juniores sont dignes de figurer à côté de leurs confrères plus âgés. Pour eux l'*aliqui et vergo* ne semblent être que de simples jouets. Quinze compositions en philosophie viennent récompenser les efforts de ces jeunes philosophes. MM. Alphonse Poullet et Auguste Taschereau en ont signé chacun six de leur main; M. Gustave Verreault deux, et M. Emile Poirier sept.

Le vaste champ des mathématiques, malgré son aridité, a cependant fourni à ces infatigables moissonneurs, quinze autres compositions sans erreur-aucune. Elles sont dues au talent de MM. Alphonse Poullet, Auguste Taschereau, Edouard Richard, Emile Poirier, Gustave Verreault, Arthur Lavoie et Eugène Bourgault.

Ils ont aussi aperçu, dans le parlerie de la botanique, deux plantes odoriférantes, et se sont empressés de les recueillir. Ce sont MM. Alphonse Poullet et Emile Poirier qui, arrivés les premiers sur les lieux, s'en sont parés.

Mais je remarque l'impatience des disciples de l'Orateur. Eux aussi ont voulu orner notre "Cahier d'honneur." Leurs bouquets sont charmants. On y remarque des fleurs de toutes couleurs qui par la variété de leurs attraits, donnent à l'ensemble un cachet de beauté tout particulier. Versions latines, thèmes latins, versions grecques, discours français, compositions en rhétorique, en histoire du Canada et en histoire universelle: ce qui forme la moyenne de vingt-six devoirs sans maculature. Tels sont les cadeaux que ces élèves reconnaissants viennent offrir à M. le Supérieur.

M. Joseph Têtu-Bertrand a mérité d'être inscrit pour sa part deux discours français, une composition en rhétorique, deux en histoire du Canada, et une en histoire universelle; M. Silvio Pelletier, une version latine, deux versions grecques, et deux compositions en histoire du Canada; M. N. Degagné, une version latine, un thème latin, deux discours français, une composition en rhétorique, une autre en histoire universelle, et deux autres en histoire du Canada; M. Léonard Benoit a inscrit au "Cahier d'honneur" deux discours français, une version grecque, deux compositions en histoire du Canada et une en histoire universelle; un thème latin et une composition en histoire du Canada sont signés, l'un par M. Joseph Vaillancourt et l'autre par M. Narcisse Cantin.

J'arrive à la Classe de Belles-lettres, vaillante phalange représentée au "Cahier d'honneur" par dix courageux héros.

Quarante devoirs d'une pureté remarquable sont le résultat de leurs constants travaux. Onze versions latines inscrites au "Cahier d'honneur" par MM. Arsène Hudon, Edouard Bernier, Edouard Provencal, Téléphore Roy, Alphonse Sirois et Alexis Anotil, se présentent d'abord à nos regards ravis. Puis viennent deux thèmes latins traduits par M. Edouard Bernier, deux autres par M. Téléphore Roy, un par M. George Carroll et un par M. Alphonse Sirois. Suivent deux versions grecques signées, l'une de la main de M. Denis Garou, l'autre de celle de M. George Carroll. Cinq compositions anglaises et six compositions en histoire moderne sont encore le fruit du travail de ces Messieurs; les premières sont dues à la langue exercée de MM. Edouard Bernier, Téléphore Roy et George Carroll; les dernières, à la science de MM. George Carroll, Edouard Bernier, Téléphore Roy et Arsène Hudon.

Tout en conversant familièrement avec Virgile, Homère et Thucydide, ces jeunes littérateurs n'ont pas oublié que les Belles-lettres devaient aussi leur payer tribut. Dix élégantes amplifications françaises couronnent la liste de leurs lauriers. Nous les devons à l'imagination de MM. Edouard Bernier, George Carroll, Arsène Hudon, Salluste Richard et Magloire Picard.

Entrons dans la Classe de Versification. Trente-neuf devoirs immaculés réclament bien haut en faveur des élèves de cette classe, car il est reconnu que c'est une tâche ingrate que celle du Versificateur.

Nous devons à la plume de M. Ludger Dumais cinq thèmes latins, trois versions latines, deux versions grecques, deux thèmes grecs, une matière de vers latins, une composition française, deux compositions en histoire du moyen-âge, ce qui fait seize en tout. On serait tenté d'accuser ce Monsieur d'égoïsme, si bientôt on n'apercevait sept autres devoirs signés par M. Victor Vézina. M. David Pellerin a aussi enrichi notre "Cahier d'honneur" d'un thème latin, d'une matière de vers latins et de deux compositions en histoire du moyen-âge; M. George Cloutier, d'un thème latin, d'un thème grec, d'une composition française et de deux compositions en histoire du moyen-âge; M. Auguste Guy, d'un thème latin et d'une composition en langue anglaise. Nous devons encore cinq compositions anglaises à MM. Ludger Dumais, George Cloutier et Gustave Bacon.

C'est avec un véritable plaisir que j'arrive à la Classe de Méthode. Ce sont les jeunes disciples de L'Homond qui ont su tresser la plus belle guirlande.

Ces jeunes travailleurs se recommandent à nous par quarante-quatre devoirs sans solécisme aucun, sans aucune souillure. M. Herménégilde Faucher en a enlevé onze à sa part, M. Arthur Dessaint neuf. Six autres sont dues au crayon de M. George Lavoie, deux à celui de M. Philippe Roy, cinq à celui de M. Régis Gagnon, quatre à celui de M. Thomas O'Neil; M. Michel Chamberland en a inscrit deux, M. Paul Downey trois, et M. Zobédo Chouard deux. Cela promet pour l'avenir. Courage! jeunes amis, vous parviendrez.

Deux cents deux devoirs sans fautes, tel est, M. le Président, le magnifique résultat de six mois d'études suivies avec courage et persévérance. Comme vous le voyez, l'Académie St Thomas d'Aquin n'a pas encore oublié ses vieilles traditions et ne brise pas avec la gloire. Nous aimons à espérer que l'avenir lui réserve de nouveaux succès et de nouveaux triomphes.

C'était pour M. le Supérieur un véritable plaisir d'avoir à décorer les nouveaux membres que l'Académie avait jugé dignes d'admettre dans son sein comme aspirants ou d'élever à la dignité "d'académiciens."

Voici les noms de ceux qui par leurs travaux et leur constante application à l'étude, ont obtenu cet heureux privilège.

Académiciens: MM. Léonard Benoit et Edouard Bernier.

Aspirants: MM. George Carroll, David Pélerin, George Cloutier, Herménégilde Faucher et Arthur Dessaint.

Liste des membres actuels de l'Académie St Thomas d'Aquin:

Académiciens: MM. Joseph Lavasseur, Président; Narcisse Dogagné, Secrétaire; Emile Poirier, Scrutateur; Edouard Richard, Censeur.—Georges Têtu, Louis Bacon, Lucien Gauvreau, Auguste Taschereau, Gustave Verreault, Joseph Têtu Bertrand, Sylvio Pelletier, Charles Vézina, Léonard Benoit, Arsène Hudon, Téléphore Roy et Edouard Bernier.

Candidats: MM. Arthur Lavoie, Ludger Dumais et Victor Vézina.

Aspirants: MM. Eugène Hudon, Eugène Bourgault, Alphonse Sirois, George Carroll, David Pellerin,

Georges Cloutier, Herménégilde Faucher et Arthur Dessaint.

La lecture de plusieurs devoirs inscrits au "Cahier d'honneur" a vivement intéressé les auditeurs. Version latine, conte et anecdote, lus par MM. H. Faucher, Arsène Hudon et Judger Dumais ont été écoutés avec la plus grande attention.

Deux discours remarquables ont été déclamés d'une manière parfaite par MM. Narcisse Dégagné et Edouard Richard : ton naturel et déclamation soignée, digne même de nos grands orateurs ; en effet il ne faut pas oublier que nous étions en présence d'académiciens.

Nous ne pouvons nous empêcher de signaler ici le discours sur "les mathématiques," prononcé par M. Richard. Ce discours fut une surprise et une révélation. Qui aurait jamais cru qu'on put parler des mathématiques de manière à subjuguier, à captiver un auditoire en grande partie étranger à cette science. C'est ce que sut faire M. Richard, aux applaudissements de tous. Nous regrettons de n'avoir pas l'espace suffisant pour reproduire cette pièce de littérature, cet éloquent plaidoyer en faveur d'une étude contre laquelle on a parait-il, bien des préjugés.

La seconde partie de la soirée fut bien remplie par un drame intitulé : "Les jeunes captifs," joué pour la deuxième fois avec non moins de succès qu'au jour du 50e anniversaire de prêtrise de M. le Grand Vicaire Poiré.

Pendant les entr'actes, la Fanfare du Collège, sous l'habile direction du Révd M. Le Tremblay, exécutait les plus beaux morceaux de son répertoire.

Le chant dirigé par le Révd M. Le Lessard a vivement charmé l'auditoire. Le chœur des élèves a exécuté deux magnifiques chants : "Les moissonneurs de la Brie" et "En Crimée."

CAUSERIE AGRICOLE

ECONOMIE RURALE

Du capital en agriculture (Suite.)

Le bétail est indispensable en agriculture, quelque soit la situation de la ferme ; c'est lui que l'on emploie aux travaux de l'agriculture, qui transforme les produits de la terre, leur donne plus de valeur et en même temps produit l'engrais qui est la matière première en agriculture. C'est pourquoi de la multiplication du bétail résulte la plus grande prospérité de l'agriculture. Cette vérité a été prouvée un si grand nombre de fois qu'il est superflu de vouloir l'appuyer ici sur de nouvelles considérations.

Que le cultivateur jaloux du bien-être de sa famille fasse donc tous ses efforts pour rendre ses terres susceptibles de nourrir le plus grand nombre possible de bestiaux ; car il le peut toujours plus ou moins. Si l'on examine l'état de l'agriculture dans certains pays où l'élevage des animaux se fait sur une grande échelle, on jugera sans peine de l'immense richesse qui résulterait de cette action réciproque d'une bonne culture sur la multiplication des bestiaux quant aux produits de la culture. On peut arriver à cet important résultat en rendant plus fertiles les prairies naturelles, et en proportionnant partout les prairies artificielles aux autres cultures de la même exploitation, en cultivant des légumes suivant la nature du terrain.

On divise le bétail en deux catégories : le bétail de traits et le bétail de rente.

Les animaux que tient un cultivateur servent, les uns à l'aider dans les travaux de culture : ce sont les *animaux de traits* ; les autres à lui donner leurs produits : ce sont les *animaux dits de rente*.

Moins on garde d'animaux de travail sans nuire à la culture, moins on fera de dépenses, par conséquent plus il y aura de profits ; plus on aura de bétail de rente, plus on obtiendra de profits tant par le fumier que par le beurre, le fromage, la viande et la laine.

Aux yeux des meilleurs cultivateurs, le bétail de rente est le signe caractéristique de la valeur d'une exploitation rurale. Si la ferme a peu d'animaux, elle est pauvre ; si elle en a beaucoup elle est riche, mais à la condition que ces animaux soient bien nourris. En effet, avec un certain nombre d'animaux bien nourris on obtient beaucoup d'engrais, et avec de l'engrais on est en possession de terres qui rapportent beaucoup et donnent des produits excellents et de bonne valeur.

Cependant il ne faut pas pousser trop loin cette manière de juger de l'importance des exploitations rurales.

Par exemple, si la terre que l'on exploite se trouve placée dans le voisinage d'un centre de population quelque peu considérable, et qu'on puisse se procurer du fumier en dehors de notre propre culture, l'influence du bétail de rente est alors très faible. En outre sous prétexte d'augmenter les engrais, il n'est pas recommandable de garder plus d'animaux qu'on peut convenablement en nourrir ; car ce n'est pas précisément le nombre d'animaux qui fait le profit, mais leur bonne qualité et l'alimentation qu'on leur donne. Tel cultivateur capable de nourrir parfaitement dix vaches, ferait un mauvais calcul en en gardant vingt et en les nourrissant médiocrement et d'une manière insuffisante.

Pour ce qui est des animaux de traits, il faut considérer la nature des animaux employés, la quantité et la qualité de travail qu'un animal peut faire, la célérité de l'exécution et enfin le prix auquel il revient. La quantité de travail qu'on peut obtenir d'un animal dans le cours de l'année, dépend principalement de sa masse et de son énergie musculaire, du régime qu'on lui fait suivre.

Les chevaux et les bœufs (dans quelques pays on utilise même les vaches) peuvent être employés avec avantage, selon les circonstances locales, aux travaux de la ferme ; et c'est toujours plus économique que d'employer des bras. Dans les terres fortes, pierreuses, en pente, là où le sol a besoin de beaucoup d'engrais, il vaut mieux se servir de bœufs attelés au joug ; dans ces sortes de terres ils sont plus propres au labour que les chevaux, et leur travail est plus parfait, notamment lorsqu'il s'agit de défoncer, de rompre des gazons, des pâturages. La saison des travaux terminée, on peut engraisser une partie de ces bœufs pendant l'hiver, pour en acheter d'autres vers le printemps. On les nourrit avec des fourrages encombrants, dont la vente est rarement avantageuse.

Mais pour les travaux de harnais, de charroi, les transports au loin et autres travaux qui se font durant la morte saison, les chevaux sont préférables aux

bêtes à cornes, surtout si l'on tient des juments poulinières. La rentrée des moissons, les hersages, les roulages et les buttages se font plus promptement et tout aussi bien avec des chevaux qu'avec des bœufs.

Bien qu'un attelage de bœufs puisse déplacer un poids égal à celui déplacé par un attelage de chevaux, la lenteur des premiers est cause qu'ils font en somme moins de travail; on peut donc admettre que quatre bœufs qui travaillent avant et après midi en font autant que trois chevaux dans le même laps de temps; que quatre bœufs, dont deux travaillent le matin et deux l'après midi, en font autant que deux chevaux de même force.

En général, ce qu'il y a de mieux à faire pour une exploitation de quelque étendue, c'est d'avoir des attelages de deux sortes: bœufs et chevaux.

La puissance d'un animal se compose de son énergie musculaire et de la masse de son corps. Cette puissance doit être proportionnelle à la résistance qu'il s'agit de vaincre. Le mieux est de choisir des animaux de taille et de poids moyens; c'est chez eux qu'on trouve le plus souvent réunis la vigueur, l'énergie et l'activité, et que ces qualités se conservent plus longtemps. On doit déterminer le nombre des bœufs destinés à l'attelage, par rapport à celui des chevaux, dans le cas où l'on voudra employer simultanément l'une ou l'autre espèce. Quand la terre est forte, qu'on a de petits animaux et de mauvais instruments, qu'avec cela on est éloigné des marchés et obligé de parcourir une certaine distance pour se rendre à ses champs, il est clair qu'il faut avoir plus d'attelages que lorsque toutes ces circonstances n'existent pas. Deux chevaux bien nourris, attelés à une charrue, laboureront la même terre plus profondément que quatre chevaux mal nourris que l'on mettrait à une mauvaise charrue.

Lorsque l'exploitation doit fournir elle-même, comme cela a le plus souvent lieu, l'engrais dont elle a besoin, faute d'avoir occasion de l'acheter au dehors à des prix convenables, il devient nécessaire d'avoir du bétail en sus de celui qui sert aux travaux, et par conséquent de produire les fourrages que ce supplément de bétail réclame pour sa consommation.

Les animaux de rente, c'est comme nous l'avons dit plus haut, le nom donné à ce bétail, comprennent principalement les bêtes à cornes, les porcs, les moutons destinés à la fabrication de la laine et de l'engrais, les uns et les autres en permanence dans l'exploitation; viennent ensuite les différentes espèces d'animaux que l'on n'engraisse qu'à certaines époques de l'année, telles que volailles, etc.

Pour produire l'engrais à bon marché et trouver du bénéfice dans la consommation de ses fourrages par les animaux, il y a plusieurs conditions à remplir: la quantité d'animaux doit se trouver, avec la masse de fourrage produite, dans un rapport tel qu'ils puissent être tous abondamment nourris et que rien ne reste; le choix des races d'animaux doit dépendre de la nature des fourrages et des circonstances commerciales et autres de la localité.

Par la quantité de bétail on doit entendre, non point le nombre de têtes dont il se compose, mais bien son poids total; ainsi un bœuf 1500 livres, peut, sous presque tous les rapports compter pour deux bœufs pesant chacun à 750 livres seulement. Ce n'est

donc pas, en définitive, le nombre des animaux, mais c'est la totalité de leur poids qu'il faut considérer. Le cultivateur doit donc savoir quelle est la quantité et le poids des fourrages qu'il produit, quelle est d'un autre côté celle de ses animaux, et voir s'il y a entre ces deux quantités le rapport voulu.

La réduction des fourrages et du bétail peut être faite sans préjudice à la ferme, lorsqu'on peut se procurer des fumiers en dehors de la ferme, tandis qu'il faut augmenter le bétail et les fourrages, lorsque le sol est appauvri et qu'on ne peut l'enrichir autrement qu'en l'engraissant au moyen de fumiers.

Règle générale, la paille doit être donnée au bétail seulement comme supplément à sa ration habituelle, sans la diminuer sensiblement, et pour corriger l'effet nuisible que produiraient sans elle les fourrages verts, etc. Consommée par les animaux, la paille donne en fumier environ 60 par cent de son poids, c'est-à-dire à peu près le tiers d'un poids égal de foin, tandis que, employée comme litière, elle donne plus de deux fois et demi son poids.

Le mobilier, c'est-à-dire les instruments, est encore une autre partie fort importante du capital d'exploitation. Malheureusement ce mobilier est d'ordinaire fort négligé, car il n'est pas rare de voir les charrues, les herses, les voitures, etc., exposées à toutes les intempéries des saisons; la rouille se met sur les parties en fer, le bois constamment lavé par l'eau pourrit, et le tout se détériore en peu d'années. Bien entretenus les instruments d'agriculture peuvent durer au moins une douzaine d'années, tandis que mal entretenus ils n'ont aucune valeur après un service de cinq à six ans.

L'ordre et l'économie exigent que tous les instruments soient placés sous une bonne remise, quand on n'est pas en lieu de s'en servir. À l'automne, à la fin des travaux, il est important de les huiler dans toutes leurs parties.

Quant à la quantité d'instruments nécessaires aux travaux d'une ferme, elle doit être strictement limitée aux besoins de la ferme. L'essentiel c'est que ces instruments soient de meilleure qualité et les plus améliorés. Si la ferme ne demande qu'une seule charrue, on doit l'acheter bonne quelque soit le haut prix; il en est de même pour les rouleaux, les herses, les scarificateurs, les faucheuses et les moissonneuses. Si l'instrument à acheter est de haut prix, il est bon de s'assurer de sa bonne qualité près de ceux qui ont fait l'acquisition d'un semblable instrument et qui sont à même de nous renseigner sur la véritable valeur quant à sa durée et à son bon fonctionnement.

(A suivre)

Service salarié, conséquence de l'état social; direction agricole

(Suite.)

La réprimande est la suite de la surveillance. Il faut qu'elle soit proportionnée à la faute, directe, ferme sans importance, et plus ou moins rude suivant le caractère du serviteur. La négligence a-t-elle été secrète, la meilleure réprimande l'est aussi. Mais si la faute a eu lieu devant d'autres serviteurs, que ces derniers soient témoins de la réprimande. Quelque sévère qu'elle soit, ne la rendons jamais injurieuse.

Une humiliation trop forte pourrait provoquer de mauvaises réponses qui nous forceraient de congédier le serviteur; car l'insubordination est incompatible avec le service. D'autres défauts incorrigibles et qui nécessitent le renvoi, sont l'infidélité, le libertinage, l'ivrognerie.

Le directeur habile use à propos de l'éloge comme du blâme, prouvant que s'il aperçoit les fautes, il sait également reconnaître le zèle et l'adresse. De temps en temps il rend l'éloge plus agréable par quelque témoignage sensible de satisfaction.

Quant au salaire convenu, on ne peut l'acquitter avec trop d'exactitude. "Celui qui fraude son service attire sur lui la vengeance de Dieu" dit l'Écriture. Qu'on se garde cependant de payer d'avance. Ce bienfait est promptement oublié, et le travail que ne stimule plus l'attente du gain s'affaiblit.

Le salaire doit être tel que le serviteur, en dehors de son entretien, puisse avec de l'ordre réaliser quelques économies. Si les usages établis sont d'accord avec ce principe, le cultivateur doit ne pas s'en écarter, surtout ne jamais céder, pour l'augmentation des gages, aux prétentions qui pourraient s'élever dans certains moments difficiles. Une exigence en amène une autre, et le travail salarié finit par devenir plus coûteux que profitable.

D'après les fausses idées philanthropiques de notre époque, on a prétendu que le serviteur avait droit à une part dans les bénéfices nets de l'exploitation.

Est-ce de bonne foi qu'a pu être émise une pareille idée? Ne faudrait-il pas, pour répartir entre les différents travailleurs d'un faire-valoir la portion de profit qui leur reviendrait, traduire en chiffres la force de l'un, la maladresse de l'autre, le soin de celui-ci, l'intelligence de celui-là, choses qui toutes se refusent aux calculs de l'arithmétique? L'éventualité des pertes n'est-elle pas encore une cause évidente d'impossibilité. L'avoir du cultivateur le met presque toujours à même de supporter une perte passagère, comme celle qui résulterait d'une mauvaise année ou d'une maladie de bestiaux. Mais le serviteur a besoin de gagner chaque année, chaque mois, chaque jour. Il ne peut donc être associé aux pertes. Alors comment admettre qu'il puisse avoir quelque droit à partager le produit net?

Un jeune cultivateur épris cependant de ces idées nouvelles voulut s'attacher son serviteur en lui accordant une part dans les bénéfices nets du faire-valoir. Le premier mois d'engagement, c'est-à-dire janvier, où le service se borne au soin des bestiaux, s'écoula à la satisfaction commune. Mais après les gelées notre jeune maître ordonna au serviteur de terminer une plantation de bois commencée on au tonne; première difficulté soulevée par le domestique, le bois en question ne devant rien produire pendant six années. Même objection au sujet d'un charroi de matériaux pour le rétablissement d'une maison de ferme que le propriétaire possédait dans le voisinage; le domestique soutint qu'il ne devait pas concourir à ce travail, qui n'offrait aucun bénéfice net pour l'exploitation. Encore il n'y eut pas jusqu'à un transport de fumier pour des couches à melons, que notre homme n'attaqua vigoureusement, sous prétexte qu'il ne mangerait point en part de melons, et que de

plus on détournait de l'exploitation des engrais qui en eussent augmenté le produit. Un autre jour que le propriétaire ordonnait d'ensemencer en graine fourragère une pièce de terre, le domestique s'y opposa, alléguant qu'il valait mieux y mettre des betteraves, dont on aurait grand profit en les vendant à uno sucrerie voisine. Enfin les contestations de ce genre devinrent tellement fréquentes, que de guerre las, notre jeune maître se vit forcé de congédier le censeur perpétuel attaché à ses pas. Mais il n'était pas encore au bout de ses peines: il lui fallut paraître en justice pour le dénoûment du détestable traité qui était l'œuvre de sa bienfaisance irréflectée.

L'étendue du faire-valoir, ou bien la nécessité de s'absenter souvent, peut amener le cultivateur à déléguer tout ou portion de son autorité à un serviteur particulier chargé, dans ce cas, de diriger les autres. Une telle mission ne doit être confiée qu'à un homme longtemps éprouvé; car les serviteurs capables de la remplir sont des sujets exceptionnels, d'un mérite peu ordinaire; et c'est justement ce mérite qui, à moins de malheurs particuliers, les fait promptement sortir de leur position inférieure. D'un autre côté, un premier serviteur ne doit être ni trop jeune ni trop âgé: trop jeune, il manque de l'expérience et de la maturité nécessaire pour bien commander; trop âgé, il n'a plus la force ni l'activité convenables. Rien au monde n'est donc plus rare qu'un sujet de cette espèce.

Si néanmoins on a réussi à le découvrir et qu'on l'ait investi de l'autorité, il faut la lui conserver pleine et entière; à cet effet, s'entendre parfaitement avec lui sur chaque opération, puis ne jamais changer les ordres qu'il a donnés, ni surtout lui infliger de blâme en présence de ceux qu'il dirige. Chaque observation doit lui être faite en particulier, sans qu'il paraisse y avoir désaccord entre lui et le père de famille.

A tout ce qui vient d'être indiqué, que le cultivateur joigne l'exemple:

Exemple de travail; la paresse du maître ne justifie-t-elle pas celle du serviteur? Le privilège du père de famille est de se lever le premier et de se coucher le dernier.

Exemple d'adresse et d'habileté; peut-on diriger utilement ce que l'on ne sait faire soi-même; et le cultivateur inhabile aux ouvrages manuels ne ressemble-t-il pas à un sergent qui commanderait l'exercice sans savoir tenir son fusil?

Exemple de soin et d'attention; que la négligence du maître se quadruple chez le serviteur.

Exemple de sobriété; en effet plus le maître dépense pour lui, plus il faut qu'il dépense pour ses serviteurs. Ces frais tout multipliés doivent tout profiter. "Le train mange le train," dit le proverbe. Plin le jeune ne donnait pas à ses serviteurs affranchis un vin différent du sien. "Cela doit vous coûter cher, lui fit-on observer un jour. Non, dit-il car ils ne boivent pas le même vin que moi. C'est moi qui bois le même vin qu'eux." — "Caton, dit Plutarque, après avoir vaqué dans la ville voisine aux affaires publiques, revenait dans son champ, où jetant sur ses épaules une méchante tunique, si c'était l'hiver, et presque nu l'été, il travaillait avec ses domestiques, puis assis à table auprès d'eux, mangeait du même pain et buvait du même vin."

Exemple de moralité et de bonne conduite. Le libertinage est tout à fait contraire au succès du travail agricole. Il enlève les forces; il détruit l'attention; il obscurcit l'intelligence. Devoir, intérêt, santé; tout est sacrifié. En cela plus qu'en tout le reste, on se règle sur l'exemple du chef *La terre se trouble, dit Salomon, des désordres du cultivateur!*

Les exemples précédents doivent s'appuyer sur un exemple qui les motive et les comprend tous: l'exemple du service de Dieu.

Le service salarié est, comme nous l'avons établi, une conséquence nécessaire de l'état social, qui lui-même est indispensable au soutien de l'agriculture. Ce service n'en est pas moins d'une nécessité fâcheuse pour ceux qui sont forcés de l'accepter; ce qui peut seul affaiblir leur peine, la changer même en une douce joie, ce sont les ineffables consolations de l'Évangile. Mais si, lui faisant oublier Dieu par des exemples irréguliers, le cultivateur a la barbarie de lui enlever ces consolations; le serviteur ne peut voir dans sa position qu'un injuste caprice du sort; il devient l'ennemi de son maître, et, en temps de révolution, celui de la société. Insolent, paresseux, dépravé, on s'en plaint comme de la plaie du faire-valoir! Ce mal ne serait pas à déplorer d'une manière aussi générale, si le père de famille, adoptant les principes de l'Évangile comme ceux d'une bonne agriculture, établissait chaque jour par la prière commune la seule égalité entre ses serviteurs; et lui, s'il les instruisait de leurs devoirs, s'il les soignait dans leurs maladies, s'il prenait intérêt à leurs familles; en un mot, s'il suivait fidèlement le précepte:

"Aimez votre prochain comme vous même pour l'amour de Dieu."—*Principes d'agriculture par L. Gossin.*

Une exposition de produits agricoles, etc., au Nouveau-Brunswick.

Il doit y avoir au mois d'octobre prochain, à St-Jean, N. B., une exposition qui sera ouverte à tout le Canada. Ce sera une exposition de tous les produits canadiens dans les manufactures, les arts, l'agriculture, etc., etc.

Les provinces maritimes font de grands préparatifs pour cette démonstration de nos richesses, qui est d'un intérêt vivace pour toute la Puissance. Nous espérons que la province de Québec ne restera pas en arrière dans ce mouvement de progrès et qu'elle y exposera ses produits agricoles et manufacturiers qui ne sont pas inférieurs à ceux des autres provinces.

Le Gouvernement Fédéral a accordé \$10,000, ce qui est plus qu'à l'habitude, pour que les directeurs de l'exposition puissent donner plus de facilités aux exposants des provinces éloignées.

Le secrétaire du bureau provincial d'agriculture du Nouveau-Brunswick est à prendre des arrangements avec les compagnies de chemins de fer pour le transport des produits des provinces d'en haut. Cette exposition n'aura pas seulement pour effet d'établir un courant de sympathie entre les différentes provinces, mais elle aura aussi pour résultat de promouvoir les intérêts de toutes les provinces.

Ceux qui auraient l'intention d'exposer des produits pourront s'adresser au gérant de l'exposition; M.

Inches, St Jean, N. B. Les bâtieses de l'exposition seront très vastes et des plus confortables. On est à construire une bâtisse spécialement pour les produits agricoles. On se prépare aussi à recevoir de toutes les parties du Canada une grande quantité de machineries et d'instruments d'agriculture.

Le site de l'exposition est des plus magnifiques; le terrain qui est très vaste est situé sur le bord de la mer et présente un bien beau coup-d'œil.

Quantité de fumier qu'il faut employer.

Une bonne terre déjà riche et fertile ne doit recevoir du même coup qu'une quantité modérée de fumier, qu'on renouvellera souvent; beaucoup à la fois la rendrait trop grasse et ferait renverser les grains. Le contraire aura lieu pour une terre moins riche et fortement argileuse; dans ce cas, il faut fumer tous les six ans, au lieu de tous les trois ans, et donner une quantité double d'engrais; le fumier agira ainsi plus puissamment sur le sol et l'ameublira mieux. Comme il se décompose plus lentement dans les terres de cette nature; il n'est pas à craindre que les premières récoltes prennent tout et ne laisse rien aux suivantes. Il faut également de fortes fumures aux récoltes sarclées, afin d'obtenir des récoltes assez abondantes pour indemniser des frais occasionnés par le sarclage.

Soins des abeilles dans le cours de l'été

Il faut, dans le cours de l'été, observer l'activité des abeilles, afin de venir en aide aux ruches faibles. On peut réunir deux des dernières pour en former une forte. A cet effet, on place, le soir, l'une des deux sur une table en la renversant, et l'autre par dessus; le lendemain matin on frappe doucement contre la ruche inférieure; pour faire monter les abeilles dans la supérieure, ce à quoi on peut encore les obliger en plongeant peu à peu la ruche inférieure dans l'eau, jusqu'à entière submersion; ou bien en étendant un linge sur lequel on fait tomber, le soir, l'essaim qu'on veut changer de ruche, puis en plaçant sur ce linge l'autre ruche, où les abeilles ne tardent pas à entrer. On peut encore, au milieu du jour, ôter la ruche de sa place pour y mettre celle qui doit leur servir de nouvelle demeure, puis porter la première à une certaine distance en la tenant renversée, et en frappant doucement pour en faire sortir l'essaim qui l'occupe encore. C'est également de ce procédé qu'on se sert, pour faire passer les abeilles d'une vieille ruche dans une ruche neuve.

Choses et autres.

— La *Canadian Gazette*, un journal publié à Londres, Angleterre dit qu'en vu de la rareté du mouton sur le marché anglais, il est satisfaisant de voir l'exportation de ces animaux devenir l'une des principales branches des industries agricoles.

— L'an dernier 75,000 moutons valant environ \$500,000 ont été exportés en Europe.

— Les éleveurs canadiens feront bien d'améliorer leurs races ovines et surtout de remplacer leurs animaux à longue laine par une race à laine courte et d'une finesse moyenne. L'importance et le développement de cette richesse est entre les mains de nos cultivateurs canadiens qui sans aucun doute sauront en profiter.

— Nous devons prévenir nos lecteurs que quelques billets de la Banque d'Île du Prince-Edouard, qui a fait faillite il y a

deux ans, ont été mis en circulation, au détriment de quelques personnes mal renseignées. Nous avons tout lieu de craindre que certains industriels peu honnêtes font de cette mise en circulation une affaire spéciale et nous conseillons à nos lecteurs de bien examiner les billets de banque qu'ils reçoivent.—*Moniteur du Commerce.*

RECETTES

Remède contre le rhume.

Prenez une pleine tasse à thé de graines de lin, une petite quantité de réglisse et un quart de livre de raisin séché; mettez ce mélange dans deux pintes d'eau que vous ferez bouillir jusqu'à ce qu'elle soit réduite à une pinte. Ajoutez-y ensuite un quart de livre de sucre candi pilé, une cuillère de gin et une cuillère de bon vinaigre ou de jus de citron. Il serait mieux d'ajouter le gin et le vinaigre ou le jus de citron qu'à la quantité qu'on doit prendre immédiatement.

Prenez un deminard ou vous couchant, et en moindre quantité chaque fois que la toux vous incommodé. Ce breuvage guérit généralement le plus mauvais rhume en deux ou trois jours, et si on le prend à temps, ou peut dire que c'est un remède infailible.

Teinture de roses.

Mettez vos feuilles de roses dans une bouteille, sans trop les presser; jetez dessus de l'esprit de vin pur. Bouchez bien la bouteille et laissez-la jusqu'à ce que vous en ayez besoin. Par ce moyen vous aurez un parfum qui ne le cèdera guère à celui que vous achetez chez les marchands. Quelques gouttes suffisent pour embaumer votre appartement, ou améliorer beaucoup le vinaigre commun en y ajoutant une très petite quantité de ce parfum.

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC, } COUR SUPÉRIEURE.
District de Kamouraska. } Le vingt-six mai mil huit cent
quatre-vingt-trois.
(En Vacances)

No. 526

JOSEPH GAUDIAS TELEPHORE CHARLAND, du Village Lauzon, comté de Lévis, District de Québec, agent général,

Demandeur,

vs.

HERMAN MARTINEAU, de la cité de Winnipeg dans la Province de Manitoba, gentilhomme,

Défendeur,

Attendu qu'il appert par le rapport de Joseph Sirois, huissier exploitant en cette cause, que le dit défendeur n'a plus de domicile ni de résidence dans la Province de Québec et qu'il ne peut être trouvé dans le District de Kamouraska, mais qu'il a des biens dans le dit District; il est ordonné par le Procureur de cette Cour, sur requête présentée ce jour de la part du demandeur, quo par un avertissement publié deux fois en langue française dans un papier-nouvelles appelée "La Gazette des Campagnes," publiée à Ste Anne de la Pocatière, dans le dit District de Kamouraska, et deux fois en langue anglaise dans un papier-nouvelles appelée "Daily Mercury" publié en les cité et District de Québec, le dit défendeur soit cité à comparaitre devant cette Cour, pour répondre à l'action du demandeur, et qu'à défaut par le dit défendeur de comparaitre et de répondre à la dite action sous deux mois à compter de la dernière publication du présent avertissement, il sera permis au dit demandeur de procéder contre lui comme dans une cause par défaut.

Vraie Copie. Kamouraska, 26 mai 1883.

J. G. PELLETIER,

P. C. S.

14 Juin 1883.

VENTE PAR LE SHERIF.

No. 5644 } ALEXANDRE FRASER, cultivateur, de Notre-Dame des Sept Douleurs, et DAME SERASINE VAILLANCOURT, son épouse, Demandeurs; contre JEAN-BAPTISTE VAILLANCOURT, cultivateur, ci-devant, de Ca-

couna, et maintenant des Etats-Unis d'Amérique, Défendeur, c'est-à-savoir:

Une terre située dans le premier rang des concessions de la paroisse de Saint-George de Cacouna, dans le comté de Témiscouata, dans le district de Kamouraska, contenant quatre arpents de front sur environ vingt arpents de profondeur; la dite terre portant les numéros 14 et 17, au plan et livre de renvoi officiels du cadastre pour la paroisse de Saint-George de Cacouna—avec les bâtisses érigées sur la dite terre.

Pour être vendue à la porte de l'église de Saint George de Cacouna, JEUDI, le VINGT-UNIÈME jour de JUIN prochain, à DIX heures avant-midi.

F. A. SIROIS,

Sherif.

14 Juin, 1883.

ENGRAIS ARTIFICIEL.

Le département de l'agriculture et des Travaux Publics offre en vente une certaine quantité de guémon biphosphaté, à raison de douze piastres la tonne, (c'est moins que la moitié du prix coûtant) et deux piastres le quart, livrés au quai ou à la gare du chemin de fer du Nord, à Québec.

On ne vendra pas moins d'un quart à la fois.

Par ordre,

ERNEST GAGNON,

Secrétaire.

Québec, 19 avril 1883.

DEMANDE D'EMPLOI COMME INSTITUTRICE

UNE jeune fille ayant obtenu son diplôme pour école-mo-dèle, prendrait un engagement pour tenir une école modeste dans un arrondissement scolaire ou pour enseigner le français dans une famille.

S'adresser au Bureau de la Gazette des Campagnes, à Ste-Anne de la Pocatière.

10 mai 1883.

A VENDRE

À LA

FERME-MODELE DU COLLEGE DE STE-ANNE.

De magnifiques veaux de race Ayrshire, de huit jours, quinze jours, etc., avec ou sans pedigree. Aussi: quatre taureaux Ayrshires d'un an, de deux ans, de trois ans et de quatre ans, avec ou sans pedigree.

On peut aussi se procurer au prix de \$1.60 le minot, une certaine quantité de bled de semence de choix et exempt de toutes graines étrangères.

S'adresser, à Ste-Anne de la Pocatière, au soussigné

JOSEPH ROY,

Chef de pratique.

26 avril 1883.

PROPRIÉTÉ A VENDRE

À

ST-ARSÈNE, COMTÉ DE TÉMISCOUATA.

Une magnifique propriété de 2 x 30 arpents, à 2½ milles à l'Est de l'église de St-Arsène, avec maison, grange, fournil et autres dépendances: le tout presque neuf. Avec deux vergers, plus une magnifique érablière. L'eau est à commodité, soit pour la maison et les autres dépendances.

Conditions faciles. S'adresser au soussigné

HYPPOLITE LAPOINTE,

St-Arsène, Comté Témiscouata, P. Q.

26 avril 1883.